



## Chasses traditionnelles : colère et incompréhension

Le Conseil d'Etat vient de rendre une décision insupportable et inacceptable pour tous les chasseurs de France dans les contentieux sur les chasses traditionnelles (chasse de l'alouette aux pantès, à la matole dans le Sud-Ouest et tenderies ardennaises des grives, vanneaux et pluviers). Cette décision démontre un acharnement sans précédent de la plus haute juridiction administrative française contre l'ensemble des chasses traditionnelles, sans logique au regard de sa propre jurisprudence depuis 30 ans et sans nouveau fondement juridique sérieux.

Ces nouveaux arrêtés (2021-2022) avaient été pris par le Gouvernement il y a quelques jours, avec le souci authentique de répondre aux interrogations qui ont poussé le Conseil d'Etat à annuler les précédents, en août dernier. Aujourd'hui, cette haute juridiction persiste et signe dans ses dérives, plus sensible à l'idéologie verte bien-pensante qu'à sa propre jurisprudence. Ni l'état des populations des espèces concernées, ni les méthodes de capture qui sont encadrées par la directive européenne «oiseaux» n'ont changé, depuis l'époque encore récente où le Conseil d'Etat autorisait un quota de prélèvements annuels (décembre 2019). Suite à la décision de cette même juridiction d'interdire la chasse à la glu en juin dernier, sa doctrine est donc claire. Le droit a cédé sous la pression de la morale ambiante et du dogmatisme vert qui n'a que le mot «interdiction» à la bouche.

*Novembre 2021*

Pour Jean-Pol Gambier, président de la FDC 08 : « Je suis dans l'incompréhension face à cette nouvelle prise de position du Conseil d'Etat sur ces méthodes de chasse patrimoniales. Compte tenu des faibles quotas attribués, les tenderies n'ont pas d'enjeu dans le grand défi de la préservation de la Biodiversité que les chasseurs relèvent chaque jour. Ce n'est pas seulement la chasse ardennaise qui est attaquée, mais la culture des Ardennes que l'on vient de balayer à coup de dossier ! Nous avons montré que les valeurs rurales étaient défendues, nous continuerons, auprès de la FNC, à organiser la résistance. »

En effet, le combat s'organise et les militants de la Ruralité se regroupent en co-signant le « Manifeste pour des ruralités vivantes » de la FNSEA avec 10 propositions d'urgence.

La FNC a été sollicitée lors de son élaboration et l'a signé tout comme l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature à laquelle les chasseurs appartiennent.

[Manifeste pour les ruralités vivantes](#)